

Conseil d'administration du 13 mars 2025

Délibération du compte financier 2024

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu les termes de l'article R. 719-68 du code de l'éducation,
Vu le Décret n°2023-1094 du 24 novembre 2024 relatif à l'Université de Technologie de Tarbes,

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaires suivants :

- ✓ 340,59 ETPT, dont 260,85 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 79,74 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- ✓ 35 574 399 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 27 463 778 € personnel
 - 6 159 217 € fonctionnement
 - 1 951 404 € investissement
- ✓ 35 159 646 € de crédits de paiement
 - 27 463 778 € personnel
 - 5 812 273 € fonctionnement
 - 1 883 595 € investissement
- ✓ 38 104 556 € de prévisions de recettes
- ✓ 2 944 910 € de solde budgétaire excédentaire

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- ✓ 6 383 526 € de variation de trésorerie
- ✓ 599 388 € de résultat patrimonial
- ✓ 1 876 380 € de capacité d'autofinancement
- ✓ 94 721 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 599 388 € en report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Le rapport du commissaire aux comptes est joint à la présente délibération.

Vote du compte financier 2024

Votants : 31 membres ayant voix délibératives

Avis favorables : 31

Avis défavorable : 0

Abstention : 0

Adoption à l'unanimité : 31

Vote de l'affectation du résultat 2024

Votants : 31 membres ayant voix délibératives

Avis favorables : 31

Avis défavorable : 0

Abstention : 0

Adoption à l'unanimité : 31

Fait à Tarbes, le 13 mars 2025

M. Antoine NUNES
Président du conseil d'administration.

